

[structure](#)

[services](#)

[intérêt](#)

[fiabilité](#)

[accéder](#)



target€

TRANS-EUROPEAN
AUTOMATED REAL-TIME
GROSS SETTLEMENT
EXPRESS TRANSFER

Publié par :
Banque Centrale Européenne®
Francfort-sur-le-Main
Juillet 1998

Conception et réalisation :
EURO RSCG Advertising
Düsseldorf

Lithographie :
Color Service GmbH
Düsseldorf

Impression :
Margreff Druck GmbH
Essen

Photographies et illustrations :
Christian Stoll, Gruner & Jahr,
Tony Stone, Zefa

ISBN 92-9181-004-5 (FR)



structure

services

intérêt

fiabilité

accéder

p.4 Structure de TARGET.

Structure et mode de fonctionnement
Pourquoi TARGET a-t-il été conçu

p.6 Services offerts par TARGET.

Tous les types de virements peuvent être effectués
Tous les établissements de crédit peuvent utiliser TARGET

p.8 Intérêt de TARGET.

- 1) Gestion souple de la liquidité
- 2) Réduction des risques
- 3) Fonctionnement en temps réel
- 4) Des horaires de fonctionnement répondant aux besoins de tous
- 5) La possibilité de joindre presque tous les établissements de crédit de l'UE
- 6) La transmission intégrale de bout en bout de l'information contenue dans les messages de paiement TARGET
- 7) Le coût d'un paiement

p.12 Fiabilité de TARGET.

TARGET est un système sûr
TARGET est un système largement dimensionné
TARGET sera prêt le 4 janvier 1999

p.14 Accéder à TARGET.

L'accès à un système national RTGS donne accès à TARGET
Points d'accès multiples

p.15 Comment obtenir des informations complémentaires sur TARGET?

Structure de TARGET.



services

intérêt

fiabilité

accéder

structure

Structure et mode de fonctionnement

TARGET, acronyme de Trans-european Automated Real-time Gross settlement Express Transfer (Transferts express automatisés transeuropéens à règlement brut en temps réel) est le système à règlement brut en temps réel destiné aux paiements en euro.

TARGET se compose des 15 systèmes nationaux de règlement brut en temps réel (en anglais Real Time Gross Settlement, RTGS) et du mécanisme de paiement de la BCE (l'EPM), interconnectés de manière à constituer une plate-forme uniforme pour le traitement des paiements transfrontière. Au-delà de l'infrastructure technique, TARGET est conçu pour offrir une qualité de service de tout premier plan et pour établir un lien au-delà des frontières entre les systèmes de paiement de l'UE.

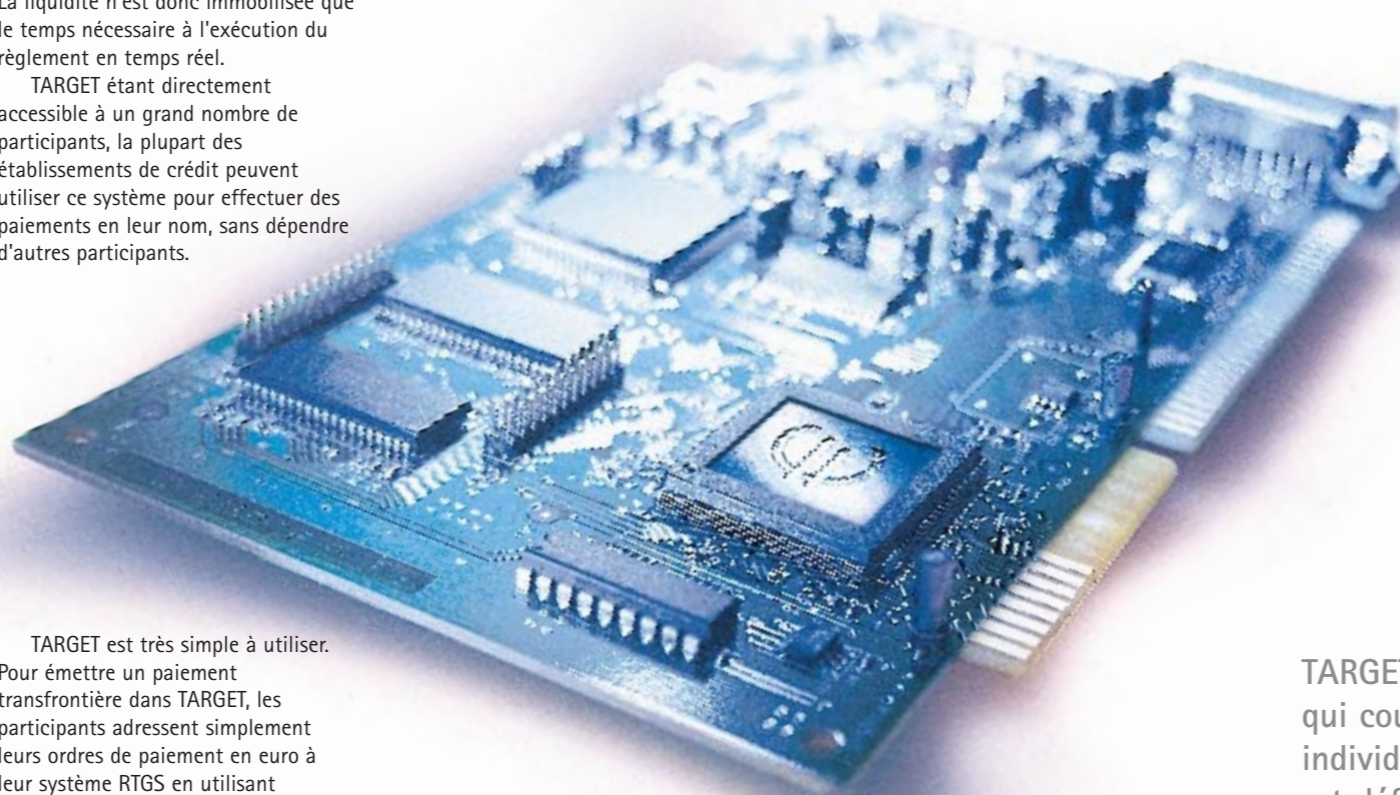
TARGET est un système en temps réel : en règle générale, les paiements sont exécutés en moins d'une ou deux minutes, si ce n'est en quelques secondes après le débit du compte du participant émetteur ; tous les paiements font l'objet d'un traitement identique, quel que soit leur montant.

TARGET est un système à règlement brut dans lequel chaque paiement est traité individuellement. La confirmation de la bonne exécution de chaque ordre de paiement est transmise en temps réel à la banque centrale nationale émettrice.

Dans TARGET, les règlements sont définitifs dès que les fonds ont été crédités. Les fonds reçus en monnaie de banque centrale peuvent être réutilisés et faire l'objet de mouvements plusieurs fois par jour. La liquidité n'est donc immobilisée que le temps nécessaire à l'exécution du règlement en temps réel.

TARGET étant directement accessible à un grand nombre de participants, la plupart des établissements de crédit peuvent utiliser ce système pour effectuer des paiements en leur nom, sans dépendre d'autres participants.

TARGET est très simple à utiliser. Pour émettre un paiement transfrontière dans TARGET, les participants adressent simplement leurs ordres de paiement en euro à leur système RTGS en utilisant le format de messages habituel, et TARGET se charge du reste. Le bénéficiaire reçoit l'ordre de paiement dans le format de son RTGS national.



Pourquoi TARGET a-t-il été conçu

TARGET a été conçu pour répondre à trois objectifs principaux, à savoir :

- offrir un mécanisme sûr et efficace pour le règlement brut en temps réel des paiements transfrontière,
- renforcer l'efficacité des paiements transfrontière à l'intérieur de l'UE, et surtout,
- répondre aux besoins de la politique monétaire du SEBC (Système Européen de Banques Centrales).

Avec l'introduction de l'euro, les sociétés européennes, financières ou non financières, opérant à l'échelle internationale pourront centraliser leurs opérations de trésorerie, qui sont actuellement réparties entre un certain nombre de devises. En utilisant une seule monnaie au lieu de plusieurs, toutes les entreprises ayant des activités internationales pourront réaliser des économies considérables.

Pour en tirer le meilleur parti il est nécessaire que les systèmes de

paiement eux-mêmes soient intégrés. Toutes les zones monétaires nationales existantes disposent d'un système de paiement intégré ; il est également essentiel qu'il en soit de même pour la zone euro. L'efficacité de la mise en oeuvre de la politique monétaire unique se traduira par un taux d'intérêt uniforme sur le marché monétaire.

Le marché interbancaire à l'échelon de l'UEM (Union Economique et Monétaire) nécessite, en premier lieu, que les établissements de crédit soient incités et disposent de la capacité à gérer de manière efficace leur trésorerie et, en second lieu, que les opérations d'arbitrage puissent être exécutées facilement et rapidement dans l'ensemble de la zone euro.

Ces conditions ne peuvent être satisfaites sans l'existence d'un système de paiement intégré à l'échelle de l'UEM qui garantisse le transfert sûr, aisé et rapide de la liquidité d'un participant à l'autre au sein de la nouvelle zone monétaire, comme c'est actuellement le cas dans chaque pays.

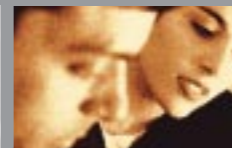
TARGET est un système destiné aux paiements en euro qui couvre l'ensemble de l'UE. Il procède à un traitement individuel et en temps réel des ordres dont le règlement est définitif. TARGET est d'une utilisation aisée et il est accessible à un grand nombre de participants.

Services

offerts par TARGET.



structure



services



intérêt



fiabilité



accéder

Tous les types de virements peuvent être effectués

TARGET peut être utilisé pour effectuer l'ensemble des virements en euro entre les pays de l'UE, y compris ceux d'entre eux qui ne participent pas à l'UEM.

TARGET assure le traitement des paiements tant interbancaires que de clientèle. Les paiements TARGET ne sont soumis à aucune contrainte de montant minimum ou maximum.

Les paiements directement liés aux opérations de politique monétaire impliquant le SEBC, soit en tant que destinataire, soit en tant qu'émetteur, transiteront obligatoirement par TARGET ou par un système à règlement brut en temps réel national. Les systèmes transfrontière à règlement net de montant élevé en euro sont également tenus de procéder au règlement de leurs soldes en fin de journée par l'intermédiaire de TARGET.



Tous les établissements de crédit peuvent utiliser TARGET

TARGET comptera plus de 5 000 participants et il sera possible de joindre la quasi-totalité des établissements de crédit de l'UE par l'intermédiaire de ce système.

TARGET offre un service d'une grande efficacité pour les paiements de montant élevé qui sont soumis à des contraintes de délais. Aussi les opérateurs de marché doivent-ils envisager d'utiliser TARGET pour l'ensemble de leurs paiements de montant élevé, en particulier ceux liés aux opérations sur le marché monétaire et le marché des changes. Cela contribuera à réduire de façon très importante le risque systémique au sein de l'UE.

Dans l'hypothèse où un établissement émetteur et un établissement bénéficiaire ne participent pas directement à un même système de paiement autre que TARGET, ce dernier peut également représenter la meilleure solution pour les paiements transfrontière des entreprises.

Ces transactions, qui peuvent représenter des montants importants, peuvent bien entendu être soumises à des contraintes de délai fortes. Dans le cas où l'établissement bénéficiaire ne parvient pas à imputer les fonds reçus, il pourra utiliser TARGET pour les renvoyer à l'émetteur.

TARGET est essentiellement destiné aux paiements de montant élevé. Toutefois, des établissements de crédit n'ayant à émettre qu'un nombre limité de paiements de clientèle de montant moins élevé ou de paiements de masse, peuvent également envisager d'utiliser TARGET pour l'ensemble de leurs opérations transfrontière en euro. Cela leur évite de devoir utiliser les services d'un concurrent, et peut permettre même aux petits établissements d'offrir à leur clientèle un excellent service de paiement transfrontière.

Les participants à TARGET peuvent donc offrir le meilleur service à leur clientèle grâce à un traitement de bout en bout des paiements efficace, intégré et automatisé.

TARGET permettra d'adresser des virements sans limitation de montant à pratiquement tous les établissements de crédit de l'UE. Particulièrement adapté aux transferts liés au marché monétaire ou au marché des changes, TARGET contribuera à réduire le risque systémique.

Intérêt de TARGET.



structure



services



intérêt



fiabilité



accéder

1 Gestion souple de la liquidité

La participation à plusieurs systèmes de paiement nécessite la gestion de multiples positions en euro. Or il n'existe pas, à l'heure actuelle, de passerelles efficaces entre les différents systèmes de paiement en euro. En cours de journée, seuls les fonds reçus dans chaque système peuvent donc être utilisés pour émettre des paiements par l'intermédiaire de ce même système.

Afin de réduire les risques, les systèmes de règlement net de montant élevé imposent aux participants, durant la journée, le respect de limites contraignantes, qui en règle générale ne peuvent pas être augmentées. Une fois ces plafonds atteints, les paiements sont mis en attente. La liquidité est véritablement immobilisée dans les systèmes à règlement net jusqu'à la fin de journée, lorsque les soldes de ces systèmes de compensation sont réglés par l'intermédiaire de TARGET ou d'un RTGS national.

Dans TARGET, la liquidité sera en principe disponible pour les participants à tout moment, ce qui permettra au système de fonctionner de façon fluide et sans heurts. Les participants à TARGET auront accès auprès de leur banque centrale nationale au crédit intrajournalier gratuit, le montant en étant fixé par les participants eux-mêmes en fonction des garanties appropriées qu'ils seront en mesure d'apporter.¹ Les participants ne seront donc pas limités par des plafonds créditeurs ou débiteurs. Chaque participant pourra effectuer un paiement selon les modalités et au moment qu'il choisira.

Le coût d'opportunité de la constitution des garanties est relativement faible : les garanties portent intérêt, et les participants aux systèmes RTGS de la zone euro peuvent mobiliser des garanties auprès de leur banque centrale nationale afin d'avoir accès à la facilité permanente de fin de journée. Les mêmes garanties peuvent être utilisées en cours de journée.

Afin de faire en sorte qu'un volume suffisant de garanties soit disponible pour obtenir de la liquidité dans des conditions équivalentes dans l'ensemble de la zone euro, une liste complète d'actifs éligibles tant publics que privés est en cours d'élaboration.

Les banques centrales mettent également en oeuvre un mécanisme destiné à permettre l'utilisation transfrontière des garanties pour les systèmes de paiements et les opérations de politique monétaire.

Grâce à ce mécanisme, les établissements de crédit pourront obtenir un crédit auprès de leur banque centrale sur la base de garanties constituées auprès d'une autre banque centrale.

1 Il appartiendra au Conseil de la BCE de décider si, pour des raisons de politique monétaire, l'alimentation en liquidité intrajournalière des participants aux systèmes RTGS situés dans des pays ne participant pas à l'UEM doit faire l'objet de restrictions. Le site Internet de la BCE <http://www.ecb.int> peut être consulté pour obtenir les dernières informations sur ce sujet.

La liquidité sera largement disponible dans TARGET et elle pourra circuler rapidement. Par rapport aux systèmes nets, dans lesquels la liquidité est immobilisée jusqu'au moment du règlement, sa gestion dans TARGET sera souple.



structure



services



intérêt



fiabilité



accéder

2 Réduction des risques

TARGET constitue le maillon essentiel pour la gestion des risques liés aux systèmes de paiement. Il offre aux participants la possibilité de règlements immédiats et définitifs en monnaie de banque centrale, ce qui élimine le risque de règlement inhérent aux autres systèmes de paiement.

Les paiements TARGET sont définitifs pour les participants destinataires dès qu'ils ont été portés au crédit de leur compte sur les livres de la banque centrale. Par conséquent, les participants pourront en principe mettre à disposition du bénéficiaire final les paiements de clientèle reçus, immédiatement et sans risque de crédit.

3 Fonctionnement en temps réel

La grande rapidité du traitement des paiements transfrontière dans TARGET facilitera et améliorera la gestion de trésorerie. De plus, elle permettra aux participants d'accroître l'optimisation de leur liquidité.

Pour les paiements TARGET transfrontière, une à deux minutes -si ce n'est quelques secondes- sépareront, dans des conditions normales, le débit du compte de l'émetteur du crédit du compte du destinataire.

La rapidité de traitement des fonds, qui sont portés au crédit du compte concerné de manière définitive, constitue un avantage important pour les participants.

Avec TARGET, il sera possible d'accroître de façon substantielle l'efficacité de la gestion au plan international de la trésorerie des entreprises. L'exécution en temps réel des paiements TARGET réduit le flottant et permet d'optimiser la gestion de la trésorerie en euro. La clientèle d'entreprises des participants est donc susceptible d'être particulièrement intéressée par l'exécution de ses paiements financiers dans TARGET.

4 Des horaires de fonctionnement répondant aux besoins de tous

Pour répondre aux besoins de sa clientèle et des marchés de capitaux en général, TARGET aura des horaires de fonctionnement étendus, communs à l'ensemble des pays de l'UE. Le système sera accessible de 7 heures à 18 heures (heure de Francfort), avec une heure limite pour les paiements de clientèle fixée à 17 heures. Ces horaires de fonctionnement étendus de TARGET permettront de réduire considérablement le risque de règlement lié aux opérations de change. La plage de fonctionnement de TARGET coïncidera entièrement avec celle du système Fedwire aux Etats-Unis et, durant les premières heures de la matinée, avec celle du système de paiement de la Banque du Japon.

Le système TARGET ne sera fermé, outre les samedis et dimanches, que durant les deux jours fériés communs à tous les pays de l'UE : le jour de Noël et le jour de l'An.

Les systèmes RTGS des différents pays de l'UE peuvent être fermés durant certains jours fériés nationaux lorsque la communauté bancaire nationale en exprime le souhait. Il est toutefois fort probable que seul un petit nombre de systèmes RTGS nationaux comptera quelques jours fériés nationaux supplémentaires. La BCE en tiendra la communauté financière informée en publiant un calendrier des jours de fonctionnement de TARGET. Le calendrier 1999 sera disponible au plus tard au mois de septembre 1998.



5 La possibilité de joindre presque tous les établissements de crédit de l'UE

TARGET permettra de joindre presque tous les établissements de crédit installés dans l'UE, et donc tous les titulaires d'un compte ouvert sur leurs livres. Les identifiants bancaires (Bank Identification Codes, ou BIC) des participants à TARGET seront répertoriés dans l'annuaire TARGET BIC. Avec TARGET, il ne sera plus nécessaire de conclure un contrat de services avec d'autres participants ni d'échanger les clés SWIFT entre participants.

6 La transmission intégrale de bout en bout de l'information contenue dans les messages de paiement de TARGET

Dans TARGET, aucune information relative au paiement n'est perdue. Le contenu intégral de l'ordre, si la norme est respectée, est toujours transmis au participant bénéficiaire.

Au cours de la période de transition, entre 1999 et 2002, les participants pourront s'ils le souhaitent préciser pour information à la fois le montant en euro, correspondant au règlement, ainsi que le montant d'origine et l'unité monétaire nationale.

SWIFT a élaboré une méthode permettant aux institutions financières d'indiquer de façon standardisée les informations relatives à l'euro. TARGET acheminera ces informations.

7 Le coût d'un paiement

La commission par transaction appliquée aux paiements transfrontière dans TARGET (hors TVA) sera fonction du nombre de transactions effectuées pour un participant dans un RTGS particulier, selon l'échelle dégressive suivante :

- € 1,75 pour les 100 premières transactions par mois,
- € 1 pour les 900 transactions suivantes,
- € 0,80 pour toutes les transactions au-delà de 1 000.

La commission ne sera perçue que par la banque centrale d'origine et elle sera identique quelle que soit la destination ou le montant du paiement. Elle couvrira les frais de prise en charge et de traitement de la transaction, à l'exception des frais de communication entre le participant donneur d'ordre et la banque centrale émettrice. Cette dernière peut également facturer des frais supplémentaires au titre des ordres de paiement qui ne sont pas transmis sous forme électronique.

Aucun droit d'entrée ou commission périodique supplémentaire ne sera appliquée aux utilisateurs du service transfrontière TARGET.

TARGET permet de réaliser des économies car il est possible :

- de réutiliser immédiatement les fonds reçus ;
- d'effectuer le rapprochement des comptes en cours de journée ;
- de réagir immédiatement en cas de problème concernant le transfert d'un paiement ;
- d'éviter le morcellement de la liquidité en cours de journée entre différents systèmes de paiement.

Fiabilité de TARGET.



structure



services



intérêt



fiabilité



accéder

TARGET est un système sûr

TARGET a été élaboré par l'ensemble des banques centrales nationales de l'UE, qui disposent pour la plupart d'une longue expérience dans la mise en oeuvre et la gestion des systèmes RTGS.

Les tests de TARGET, qui ont commencé dès juin 1997, reposent sur une stratégie bien structurée de tests modulaires, comportant une période de simulation de 6 mois. Des centaines d'heures de tests des différentes composantes de TARGET, auxquels seront associés les établissements de crédit au second semestre 1998, concernent le fonctionnement de TARGET de l'ouverture à la fermeture de la journée.

Chaque banque centrale nationale participant à TARGET est dotée d'un dispositif de secours permettant de garantir que -sauf crise majeure- la capacité de traitement ne sera jamais neutralisée plus d'une heure lors d'une journée ouvrable.

Le réseau S.W.I.F.T. FIN a été retenu pour le système d'interconnexion. Les accords conclus avec S.W.I.F.T. visent à offrir le meilleur service possible en termes de rapidité, de capacité, de disponibilité et de sécurité.

La politique de sécurité mise en oeuvre pour TARGET repose sur une stratégie et une méthodologie établies en commun, elle est mise en oeuvre en utilisant une approche liée à la durée de vie du système. Une analyse de risque concernant TARGET dans son ensemble a été effectuée de façon continue depuis le début de 1997.

TARGET est un système largement dimensionné

Le système TARGET fonctionne chaque jour pendant 11 heures, ce qui constitue une plage très large pour le traitement des paiements transfrontière.

Les participants peuvent émettre leurs paiements tout au long de la journée, ce qui permet de les répartir dans le temps selon les nécessités liées à l'activité de chacun.

TARGET sera en mesure de traiter des volumes de paiement très importants grâce à la rapidité de ses délais de traitement.

Des tests partiels de volumétrie ont été effectués sur les systèmes nationaux RTGS au premier semestre de 1998, et les tests de simulation prévus au second semestre comportent un certain nombre de tests de volumétrie globaux.

De plus, pour permettre au système de répondre immédiatement à une augmentation des demandes du marché, toutes les composantes de

TARGET ont été conçues de façon à offrir une grande souplesse d'adaptation aux volumes traités.

TARGET sera prêt le 4 janvier 1999

Les experts en systèmes de paiement de l'ensemble des banques centrales nationales de l'UE et de l'IME travaillent depuis 1995 sur le projet TARGET. Un calendrier détaillé du projet a été défini au départ, et depuis lors les différentes étapes ont été franchies les unes après les autres en respectant les délais.

Il a été décidé d'effectuer une campagne de tests et de simulation de 18 mois, celle-ci a débuté en juin 1997, légèrement en avance sur la date prévue. Les progrès réalisés dans l'élaboration, la mise en application et les tests de toutes les composantes du système TARGET sont examinés en permanence afin d'assurer la bonne fin et dans les délais prévus du projet TARGET.

TARGET a été conçu et entièrement testé avec comme principal objectif de garantir une sécurité et une efficacité maximales. TARGET est un système disposant d'une forte capacité, de moyens de traitement rapide et d'une large plage d'ouverture.

Accéder à TARGET.



structure



services



intérêt



fiabilité



accéder

L'accès à un système national RTGS donne accès à TARGET

L'accès à leur système RTGS national en euro sera suffisant pour permettre aux participants d'effectuer des paiements TARGET transfrontière. Aucune connexion spécifique n'est nécessaire.

TARGET permettra aux participants de traiter de façon intégrée dans leur système existant à la fois les paiements transfrontière et nationaux. Des informations détaillées sur les conditions d'accès aux systèmes RTGS nationaux sont disponibles auprès des banques centrales nationales concernées.

Points d'accès multiples

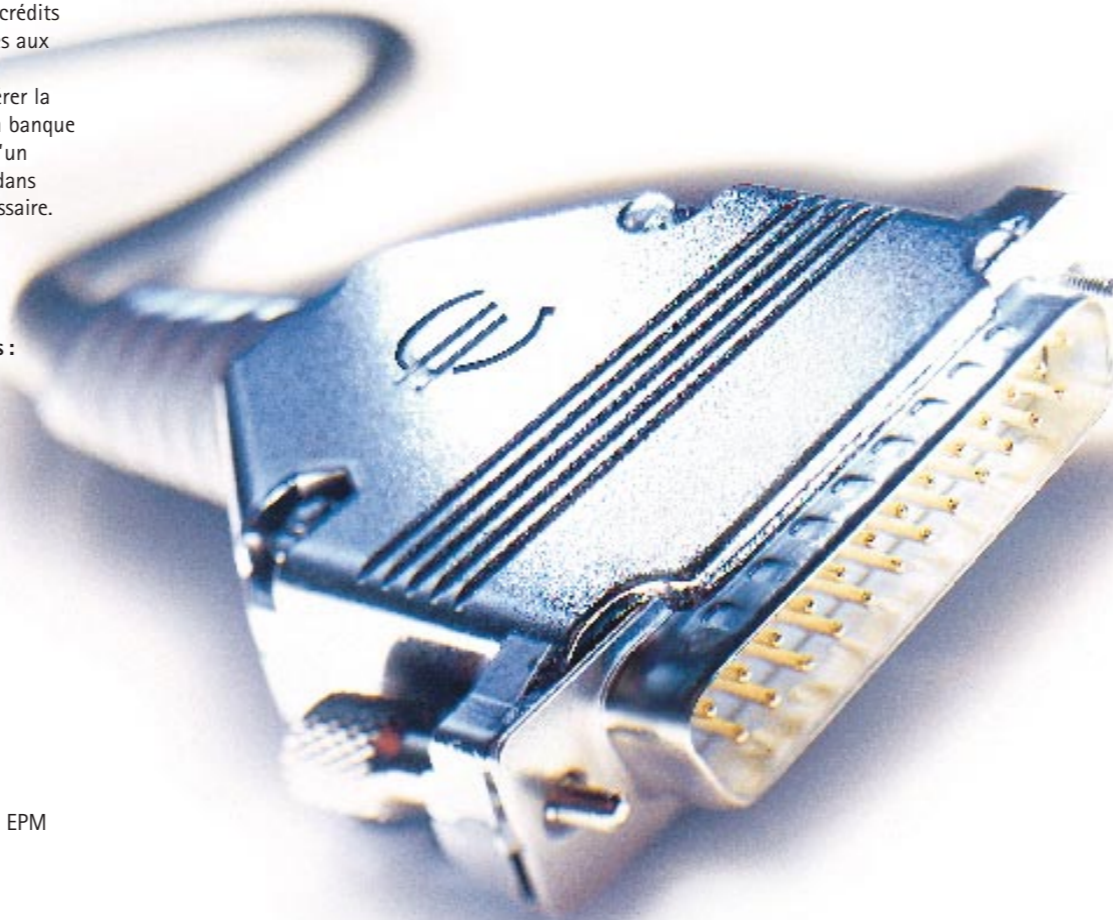
La plupart des établissements de crédit devraient être participants au système RTGS en euro de leur pays d'origine. Les établissements de crédit disposant d'un réseau étendu de filiales ou de succursales dans l'UE peuvent souhaiter participer à différents systèmes RTGS en euro dans lesquels ils sont en mesure d'obtenir des crédits intrajournaliers auprès de leurs banques centrales nationales respectives.

Etant donné que l'accès à distance est également autorisé, selon les besoins liés à l'activité des différents participants, ceux-ci peuvent demander l'accès à un ou plusieurs des quinze systèmes RTGS en euro,

indépendamment de leur localisation. Bien qu'il soit peu probable, au démarrage de l'UEM, que des crédits intrajournaliers soient octroyés aux participants à distance, il sera néanmoins possible de transférer la liquidité instantanément de la banque centrale nationale d'origine d'un participant au système RTGS dans lequel cette liquidité est nécessaire.

Les paiements TARGET peuvent être effectués au moyen des systèmes suivants :

Belgique : ELLIPS
Danemark : DEBES
Allemagne : ELS
Grèce : HERMES euro
Espagne : SLBE
France : TBF
Irlande : IRIS
Italie : BI-REL
Luxembourg : LIPS-Gross
Pays-Bas : TOP
Autriche : ARTIS
Portugal : SPGT
Finlande : BoF-RTGS
Suède : ERIX
Royaume Uni : CHAPS euro
Banque Centrale Européenne : EPM



Comment obtenir des informations complémentaires sur TARGET ?

Les documents mentionnés ci-après sont disponibles sur le site Internet suivant : <http://www.ecb.int>

Par ailleurs, des exemplaires papier peuvent être obtenus auprès de toutes les banques centrales nationales ou auprès de la BCE à l'adresse suivante :

Banque Centrale Européenne
Bureau de presse
Kaiserstrasse 29
D-60311 Francfort-sur-le-Main
Allemagne
Fax : +49 69 13 44 74 04

- "The EMI's intentions with regard to cross-border payments in Stage Three", November 1994.
- "Annual report 1994", April 1995
- "Annual report 1995", April 1996.
- "The TARGET system (Trans-European Automated Real-time Gross settlement Express Transfer system, a payment arrangement for Stage Three of EMU)", May 1995.
- "First progress report on the TARGET project", August 1996.
- "Technical annexes to the first progress report on the TARGET project", August 1996.
- "The single monetary policy in Stage Three - Specification of the operational framework", January 1997.

- "Annual report 1996", April 1997.
- "End-of-day procedures in TARGET", September 1997.
- "Second progress report on the TARGET project", September 1997.
- "Technical annexes to the second progress report on the TARGET project", September 1997.
- "The single monetary policy in Stage Three: General documentation on ESCB monetary policy instruments and procedures", September 1997.
- "The TARGET service level", July 1998.

Certaines publications de la liste précitée sont disponibles dans des langues de l'UE autres que l'anglais. Pour plus d'informations, consulter : target.hotline@ecb.int

15



BANQUE CENTRALE EUROPÉENNE